

DOLLAR
72,60 \$ US
+0,27

OR
402,10 \$ US
+3,00

ARGENT
7,714 \$
-0,176

MONTRÉAL
2415,44
+6,92

TORONTO
4961,13
-2,67

NEW YORK
5515,97
+57,44

QUESTIONS D'ARGENT

Achat des Club Biz

Bureau en gros rouvrira les cinq succursales

PIERRE MARTEL
Le Soleil

■ QUÉBEC — Fermé la semaine dernière, le magasin Club Biz de Place Fleur de Lys devrait rouvrir bientôt ses portes. Il en va de même pour les quatre magasins que l'entreprise possédait dans la région de Montréal.

En effet, BUREAU EN GROS, la division québécoise de The Business Depot Ltd., a annoncé, hier, un accord d'acquisition portant sur les cinq emplacements Club Biz au Québec. L'acquéreur a également fait savoir qu'il approvisionnera ceux-ci avec sa propre marchandise.

LE SOLEIL a tenté de savoir si BUREAU EN GROS avait l'intention de récupérer les gens qui étaient à l'emploi de Club Biz. Tout au plus, a-t-il réussi à apprendre que le nouvel acquéreur menait actuellement des entrevues avec

les personnes qui avaient été à l'emploi de Club Biz.

Avec l'acquisition des cinq emplacements de Club Biz, BUREAU EN GROS comptera désormais 18 magasins au Québec. L'entreprise emploie présentement 520 personnes et prévoit en ajouter 200 autres lorsque les cinq emplacements Club Biz rouvriront.

Rappelons que BUREAU EN GROS a ouvert son premier magasin en juillet 1993, à Gatineau. L'entreprise prévoit ouvrir d'autres magasins dans la province en 1996 et 1997.

Le sort
des anciens
employés
n'est pas
encore connu

LE TAUX D'ESCOMPTE

Fin des variations hebdomadaires

■ OTTAWA (PC) — Rompant avec une tradition vieille de 15 ans, la Banque du Canada établira dorénavant son fameux taux d'escompte selon de nouvelles modalités, et l'indicateur ne variera plus chaque semaine mais périodiquement, façon américaine.

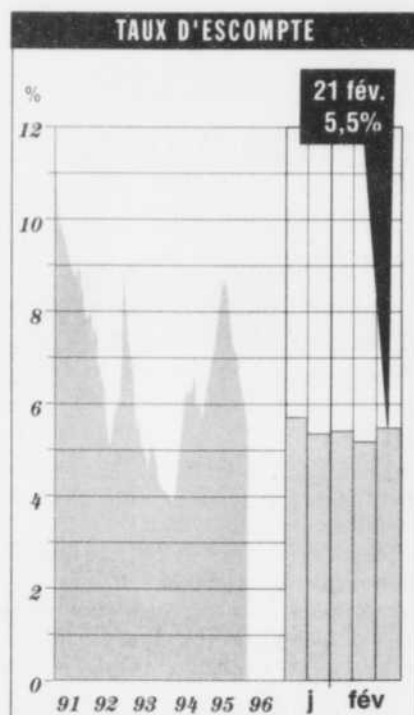
Les consommateurs pourront ainsi mieux se fier aux variations du taux d'escompte de la banque centrale pour prévoir un ajustement des taux des institutions financières, indique-t-on.

Des porte-parole de la Banque du Canada ont expliqué que si l'ancien taux d'escompte reflétait souvent de façon ponctuelle la volatilité hebdomadaire des marchés financiers, il n'était pas nécessairement utile pour prévoir les mouvements des taux.

Demain, le taux d'escompte passera de 5,41 %, fixé mardi, à 5,50 %. Cette modification reflète simplement l'écart entre le taux d'intérêt à un jour et celui à trois mois et ne signale aucun changement dans l'orientation de la politique monétaire de la Banque du Canada, assure-t-on. Ce taux de 5,5 % ne variera que si la banque centrale veut signaler aux institutions financières qu'elles devraient hausser ou baisser leurs taux.

Depuis mars 1980, le taux d'escompte était fixé à un quart de point de base au-dessus du rendement moyen des bons du Trésor à trois mois du gouvernement fédéral. Mais la banque n'avait aucun contrôle sur ce taux des bons du Trésor, lié aux lois du marché.

À partir de demain, la Banque du Canada exercera un contrôle direct



Source: Banque du Canada INFOGRAPHIE, PC / LE SOLEIL

sur son taux d'escompte, qui correspondra à la limite supérieure d'une fourchette des taux de financement à un jour — le taux auquel les principaux participants au marché monétaire empruntent et prêtent des fonds à un jour.

Pétition pour tenter d'éviter une hausse de la taxe sur l'essence

MARIE CAQUETTE
Le Soleil

■ QUÉBEC — Les Club Automobile du Canada qui comptent 3,7 millions de membres frappent hier un grand coup en lançant une pétition nationale commune, publiée dans 24 quotidiens, de Vancouver aux Maritimes, pour contrer toute tentative du ministre fédéral des Finances Paul Martin, de hausser la taxe sur l'essence.

Selon Mme Paula Landry du CAA-Québec, une hausse de deux cents le litre est sérieusement envisagée pour le prochain budget fédéral; elle reçoit l'appui de deux comités de députés fédéraux consultés à ce sujet, les comités sur les finances et l'environnement.

C'est en réaction à cet état de choses que l'initiative spectaculaire d'une pétition nationale, qui n'a pas de précédent dans l'histoire du CAA, a été prise afin de mobiliser le maximum d'automobilistes à travers le Canada contre toute hausse de la taxe sur l'essence. La pétition a paru, au Québec, dans La Presse et The Gazette en plus du SOLEIL.

654 000 MEMBRES

Nos membres nous appuient, estime Mme Landry, directrice de la recherche et des communications; ils ont téléphoné en grand nombre, dès la parution de journal hier, pour obtenir des copies de la pétition ou des renseignements sur le numéro de téléphone qui permet de connaître le nom de son député. «Ceux qui pouvaient avoir des doutes sur leur soutien, n'en ont plus!» Le CAA compte 654 000 membres au Québec.

Jusqu'au coup d'éclat d'hier, la pétition circulait seulement dans les succursales des CAA où elle était portée à la connaissance des membres et des clients. En deux ou trois semaines, quelque 8000 signatures ont été recueillies; cette compilation datait, hier, d'une semaine.

Selon Mme Landry, il est peu probable qu'une nouvelle augmentation de la taxe sur l'essence serve à autre chose qu'à tenter de réduire le déficit général du gouvernement. Comment croire, dit-elle, que le fédéral qui pige 4,5 milliards \$ par an dans les poches des automobilistes (dont un milliard \$ au Québec) et dépense 4 % de cette somme pour l'entretien routier fasse autrement dans l'avenir?

150 MILLIONS \$

La hausse de 12 cents sortirait 150 millions \$ de plus par an aux automobilistes et par le jeu des taxes de vente qui s'ajoutent aux autres taxes, le Québec toucherait, lui, 10 millions en TVQ avec cette augmentation.

L'exaspération des Club Automobile devant les hausses sans fin des taxes sur l'essence s'appuie en grande partie sur le fait que le réseau routier se détériore et devient moins sécuritaire, nuisant aussi à l'économie. La construction et l'entretien de routes amélioreraient, du coup, la situation déplorable de l'emploi, signale-t-on dans la pétition.

Safarir décide de faire rigoler les anglophones

RÉJEAN LACOMBE
Le Soleil

■ QUÉBEC — Après avoir conquis le cœur des Québécois et fait la cour aux Français, Belges et Suisses, le magazine humoristique Safarir a décidé de faire de l'oeil aux Américains et aux Canadiens anglais en publiant, à compter de juin, une version anglaise du magazine, qui sera baptisé pour l'occasion «Nuts».

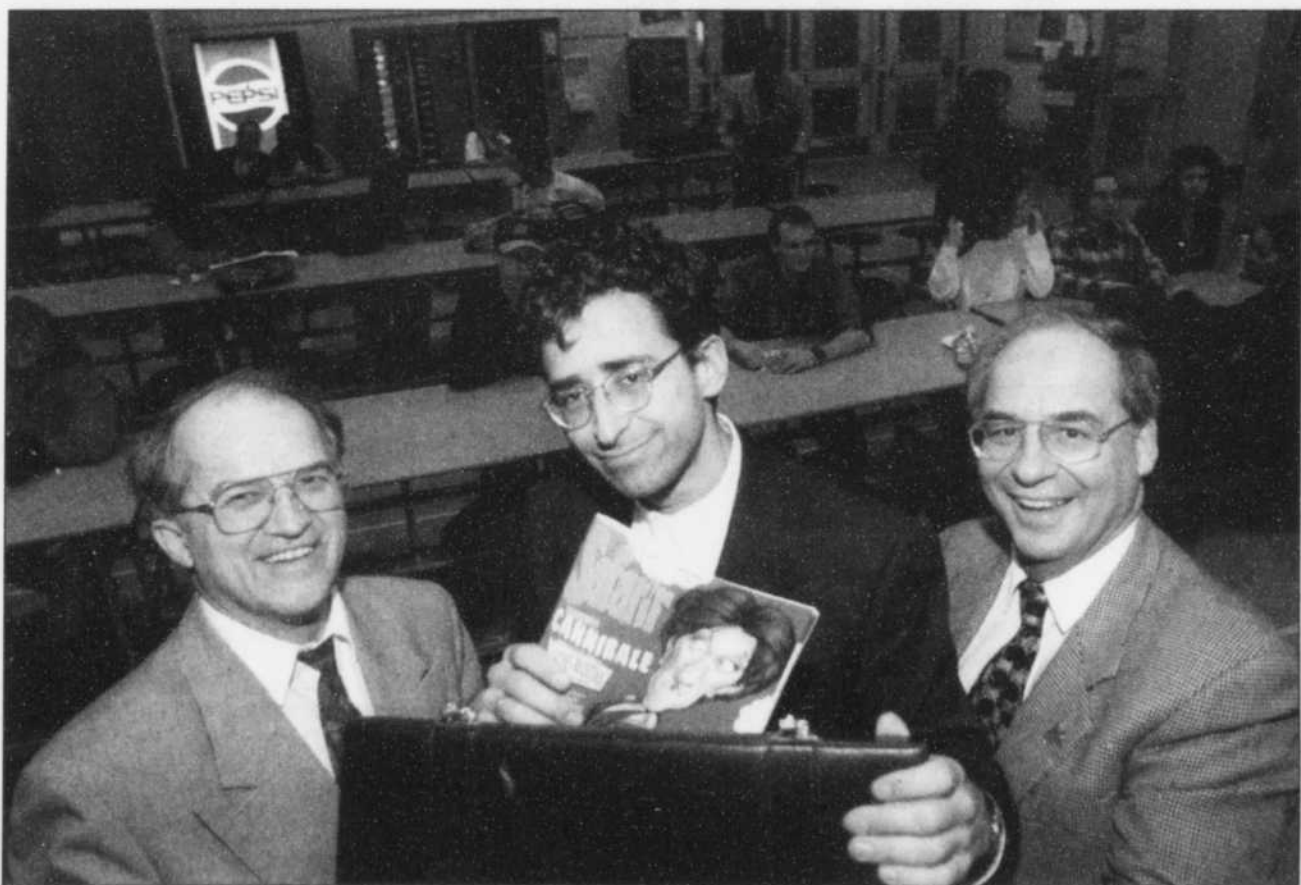
De plus, les dirigeants de Safarir qui a pignon sur rue sur Grande Allée, n'entendent pas lésiner sur les moyens d'action. Ils veulent aussi se lancer dans la production de dessins animés dont la durée sera d'une demi-heure. Les premières émissions pourraient fort bien être diffusées par un réseau de télévision québécois en 1997.

L'éditeur de Safarir, M. Sylvain Bolduc, faisait le point hier sur l'évolution de cette entreprise québécoise devant plus d'une centaine d'étudiants qui participent à un programme de «sensibilisation à l'entrepreneuriat» mis de l'avant par le Centre Maurice-Barbeau en collaboration avec le Centre de formation professionnelle de Rochebelle.

DE 3900 À 60 000 EXEMPLAIRES

M. Bolduc a identifié les différentes étapes qui ont conduit à la mise sur pied et au développement de l'entreprise qui a vu le jour en 1987. «Lors du lancement du premier numéro, en septembre 1987, de préciser l'éditeur de Safarir, nous avons vendu 3900 magazines. Au début, on n'a pas été bon. On passait pour un gang de farfelus de Québec qui débarquait à Montréal.»

Aujourd'hui, le tirage de Safarir atteint 60 000 exemplaires mensuelle-



Le magazine humoristique Safarir prendra de l'expansion au cours des prochains mois. Les Américains et les Canadiens anglais pourront par l'entreprise de «Nuts» se familiariser avec l'humour québécois. Dans l'ordre habituel, M. Michel Leclerc, directeur du Centre de formation professionnelle de Rochebelle, M. Sylvain Bolduc, éditeur de Safarir, et M. Ovide Morin, directeur du Centre Maurice-Barbeau.

ment. «On vend 40 000 exemplaires par mois et le magazine est lu par 120 000 personnes. Il compte également 7000 abonnés», ajoute M. Bolduc.

Aussi surprenant que cela puisse paraître, la disparition l'an dernier du compétiteur de Safarir, soit le magazine Croc, n'a pas fait progresser pour autant le tirage de Safarir.

À l'exception de l'impression du magazine qui est réalisée à Drummond-

ville, tout le travail préparatoire est entièrement réalisé à Québec. «On n'a pas intérêt, dit-il, à transférer nos intérêts à Montréal.» Le chiffre d'affaires du magazine atteint maintenant 1,5 million \$. Il emploie cinq personnes à plein temps et une vingtaine d'artistes pigistes.

EN EUROPE

Depuis juin 1995, Safarir est distri-

bué en France, en Belgique et en Suisse. Le dernier relevé des ventes européennes indique que 12 000 exemplaires sont vendus mensuellement en Europe.

M. Bolduc a confié aux étudiants dont plusieurs lanceront leur propre entreprise que pour réussir à mettre sur pied une entreprise, il fallait «continuellement innover et de ne pas avoir peur de foncer».



La caisse populaire
Desjardins

JUSQU'À 1%* EN PRIME
POUR VOS COTISATIONS REER
(Terme de 15 mois)

* En fonction de la détention de certains autres produits offerts à la caisse. En vigueur jusqu'au 29 février 1996. Informez-vous auprès de votre caisse participante.

Les acériculteurs québécois font de bonnes affaires

RÉJEAN LACOMBE
Le Soleil

■ QUÉBEC — Après avoir connu des moments pour le moins difficiles, pour ne pas dire cauchemardesques, principalement au cours des années 80, l'industrie acéricole québécoise s'est assagie et vogue depuis le début de 1990 de succès en succès. Un engouement attribuable en grande partie au marché extérieur.

Ainsi, les exportations québécoises de produits de l'érable ou son équivalent en sirop d'érable sont passées de 8089 kilolitres (kl) en 1991 à 13 000 kl en 1994, une hausse de 20 % sur l'année précédente où le total des exportations affichaient 10 836 kl, selon les données contenues dans la dernière livraison du « Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire au Québec ».

De plus, le prix payé par les importateurs a également connu une importante flambée.

En 1991, la valeur des produits québécois de l'érable qui ont principalement pris la direction des États-Unis, du Japon et de l'Allemagne, s'élevait à 36,2 millions \$. En 1994, ces mêmes ex-

portations atteignaient un record grâce à des ventes de plus de 58 millions \$, une augmentation de 23,9 % sur l'année précédente. En 1993, les ventes extérieures étaient évaluées à 46,8 millions \$.

CHEZ LES AMÉRICAINS

Ce sont les États-Unis qui sont le principal client du Québec. Les achats américains n'ont jamais cessé de progresser au fil des dernières années atteignant en 1994, rien de moins que 11 443 kl représentant une valeur de 49,2 millions \$.

Il s'agit là d'une hausse de 23,2 % sur l'année précédente où les ventes ont atteint 9287 kl représentant un mon-

tant de 38 millions \$. La valeur de ces exportations comparée à celle de 1993 a connu dans les faits une hausse de 29,4 %.

Même si les Japonais se sont montrés moins voraces que les Américains, il n'en reste pas moins qu'en trois ans seulement les achats japonais ont plus que doublé tant au niveau du volume que de la valeur. Ainsi, en 1994, ils ont importé du Québec 437 kl de produits d'érable représentant un montant supérieur à 2,4 millions \$. En 1991, c'est 192 kl de ces produits qui ont quitté le Québec en direction du pays du Soleil levant. Ces importations japonaises représentaient une valeur de 1,2 million \$.

Les Allemands ne lèvent pas trop le nez sur les produits québécois de l'érable. La progression des importations est peut-être plus lente qu'ailleurs, mais il n'en reste pas moins qu'en 1994, ils ont importé 333 kl de sirop d'érable représentant une valeur de 1,5 million \$. Fait à noter toutefois, la valeur des importations allemandes était plus importante en 1991

qu'en 1994. Les 258 kl de sirop exporté en 1991 en Allemagne valaient 1,6 million \$.

FORTE PRODUCTION

Or, cet engouement des marchés extérieurs pour les produits de l'érable du Québec a fouetté en quelque sorte l'ardeur des acériculteurs québécois qui ont pris les bouchées doubles. En 1994, la production de sirop d'érable a franchi un bond de 74,7 % comparativement à la production de l'année précédente. En 1994, ils ont donc produit 18 055 kl de sirop d'érable comparativement à seulement 10 333 kl un an plus tôt.

Il en va de même de la production de sucre d'érable fait à la ferme, de tire d'érable et de beurre d'érable. En 1994 la production de ces produits a enregistré une croissance de 74,7 % pour le sucre d'érable, de 89,6 % pour la tire et de 51,9 % pour le beurre d'érable.

La valeur à la ferme a également connu une croissance pour le moins phénoménale. En 1994, elle représentait un montant de 88 millions \$ comparativement à 48,3 millions \$

l'année précédente. Une hausse de 82,4 %.

Les années de vaches maigres des acériculteurs québécois se situent en fait au début des années 1980. Ainsi, la production de sirop d'érable est passée de 13 000 kl en 1981 à seulement 7000 kl en 1984. C'est également en 1982 que la production de sirop d'érable a le moins rapporté. La valeur de cette production a dépassé à peine 21 millions \$.

Même si la production de 1995 n'est pas encore officiellement comptabilisée, il n'en reste pas moins que les données préliminaires indiquent que la saison des sucres de l'an dernier a été l'une des meilleures.

À l'aube de la saison de 1996, un peu tout le monde espère que Dame Nature fera preuve de magnanimité et sera favorable aux producteurs. Avec les succès sans précédents remportés au cours des dernières années, les experts prévoient que le nombre d'entailles qui seront réalisées n'aura pas connu de précédent. Il devrait dépasser facilement les 20 millions d'entailles.

Kantor se sert du Canada pour lancer un avertissement

MARIE TISON
Presse canadienne

■ WASHINGTON — Le représentant américain au Commerce Mickey Kantor s'est servi du Canada hier pour montrer que l'administration Clinton était sérieuse lorsqu'il s'agissait de protéger les intérêts commerciaux des États-Unis.

M. Kantor a profité d'une conférence sur les perspectives agricoles, organisée par le département américain de l'Agriculture à Washington, pour faire valoir qu'après moins de 37 mois au pouvoir, son administration avait déjà conclu 186 ententes avec des partenaires commerciaux et avait imposé des sanctions dans 140 dossiers différents.

Il a mentionné plusieurs pays touchés par ces mesures, comme le Japon et la Chine, mais il a insisté sur les différents dossiers qui ont assombri les relations commerciales canado-américaines pour démontrer la volonté de l'administration Clinton et l'ampleur de ses succès.

Il a rappelé que les États-Unis avaient réclamé la formation d'un groupe spécial d'arbitrage pour examiner les contingents tarifaires imposés par le Canada aux exportations américaines de produits laitiers, d'œufs et de volaille.

Il a ajouté que l'administration Clinton avait dit au gouvernement canadien qu'elle en avait assez de ses subventions déloyales dans le secteur du blé, amenant les parties à s'asseoir et à conclure une entente.

SUBVENTIONS DÉLOYALES

« La semaine dernière, lorsqu'un autre problème de subventions déloyales, cette fois-ci dans le dossier du bois d'oeuvre, a montré son horrible face, nous avons dit à nos amis canadiens que c'était terminé, a déclaré M. Kantor emphatiquement. Nous avons conclu une entente, et ils réduiront leurs exportations de bois d'oeuvre aux États-Unis. »

Il a pris soin de préciser que ces exportations avaient éliminé des milliers d'emplois aux États-Unis, « de la Géorgie jusqu'à l'État de Washington, du Maine jusqu'à la Californie ».

« Nous avons remis le commerce sur la voie, a déclaré le représentant au Commerce. Mais nous n'avons pas to-

talement fini le travail: cela devrait nous prendre, je crois, cinq années supplémentaires. »

Il faisait référence au fait que le président Bill Clinton pourra encore rester cinq ans à la Maison-Blanche s'il sort victorieux de l'élection présidentielle du 5 novembre.

BUCHANAN

En dépit de ces propos à forte saveur de campagne électorale, M. Kantor a refusé de commenter la position protectionniste d'un des principaux candidats à l'investiture républicaine, le commentateur conservateur Pat Buchanan.

« Je suis un homme d'État, pas un politicien », a-t-il déclaré aux journalistes après son allocution.

Le secrétaire d'État à l'Agriculture Dan Glickman, qui participait à la même conférence hier, ne s'est pas embarrassé des mêmes scrupules.

Dans son allocution, il s'est directement attaqué à M. Buchanan, affirmant que sa volonté de mettre fin à l'Accord de libre-échange nord-américain et au GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et les commerces) constituerait un véritable désastre pour l'agriculture américaine.

« Une retraite isolationniste mène inévitablement à des conditions de vie plus difficiles et à des pertes d'emplois », a-t-il clamé.

Plus tard, en conférence de presse, il a rappelé que le Canada était un ami des États-Unis, et qu'il n'était pas question de porter atteinte à cette relation.

Il a cependant emprunté le discours de M. Kantor lorsqu'il a ajouté qu'il était quand même nécessaire de faire respecter vigoureusement les lois commerciales américaines.

Dans cette perspective, « la résolution de la question du bois d'oeuvre canadien est vue comme une victoire importante pour les États-Unis », a-t-il soutenu.

Les Fêtes n'ont pas eu le moindre impact sur les ventes au détail

■ OTTAWA (PC) — Les ventes au détail n'ont presque pas bougé durant la période des Fêtes, a indiqué hier Statistique Canada.

Les ventes dans les magasins ont légèrement augmenté de 0,1 % en décembre dernier, par rapport à novembre, pour atteindre 17,6 milliards \$. Ces résultats représentent néanmoins une baisse de 1 % comparativement à décembre 1994.

Les ventes ont progressé dans certains secteurs dont ceux des médicaments (1,1 %), de l'alimentation (1 %) — qui avait connu un déclin durant deux mois consécutifs — et de l'automobile. Les ventes ont par ailleurs été plutôt faibles dans les magasins de vêtements et de meubles.

Par ailleurs, les ventes au détail pour l'ensemble de 1995 ont été les plus faibles depuis trois ans, des données qui correspondent au portrait général de l'économie l'an dernier. On a assisté à un recul de l'emploi, les travailleurs ont obtenu des hausses salariales bien en deçà du taux d'inflation et l'économie a roulé au ralenti.

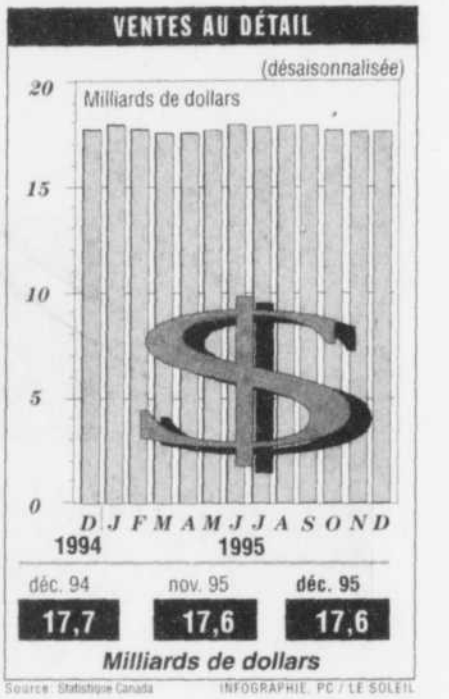
La hausse des ventes enregistrée en 1995 est attribuable en grande partie

au secteur de l'automobile (concessionnaires, stations-service, détaillants de pièces et de services), qui s'est emparé de 35 % du total des ventes au détail. Ce secteur a connu une progression de 3,3 % de ses ventes en 1995, ce qui représente néanmoins une forte baisse par rapport à la forte hausse de 10 % en 1994.

Après une bonne performance en 1992 et 1993, les ventes des pharmacies ont diminué en 1995. Elles avaient commencé à ralentir en 1994 et ont chuté de 1,6 % en 1995, à cause principalement des changements dans le marché. « Parmi les facteurs qui ont entraîné le ralentissement du secteur, on retrouve les lois provinciales qui interdisent aux pharmacies de vendre des produits du tabac ainsi qu'une concurrence féroce de la part des magasins d'escompte et des supermarchés pour la vente de divers produits pharmaceutiques », explique l'agence fédérale.

Au Québec, en 1995, les ventes des détaillants ont diminué de 1,1 % et ce, après trois années de hausses successives. Les secteurs de l'alimentation, des médicaments et de l'automobile ont été les plus importants facteurs du déclin. C'est dans l'Ouest

canadien que les ventes au détail ont connu la plus forte hausse l'an dernier. Ces dernières ont augmenté de 3,7 %, soit plus que la moyenne nationale de 2,1 %.



Les libéraux veulent une solution pour les citoyens menacés de perdre les abris fiscaux

■ QUÉBEC (PC) — Les libéraux jugent que le gouvernement du Québec a assez tergiversé et doit trouver une solution pour les citoyens qui ont investi dans la recherche et le développement et qui sont maintenant menacés de perdre les abris fiscaux qui leur avait été consentis par le ministère du Revenu aux termes de la loi.

Les députés libéraux Russel Williams, Yvon Vallières et Robert Benoit ont écrit au ministre du Revenu, Bernard Landry, pour le sensibiliser aux problèmes que vivent des personnes (environ 15 000) qui avaient investi en toute bonne foi dans des entreprises.

M. Williams a rappelé que « les crédits d'impôt pour la recherche et développement ont été instaurés afin de stimuler la création d'emplois et qu'ils sont des outils importants pour le dé-

veloppement économique du Québec. « Mais les règles du jeu ont été changées à mi-chemin et plusieurs contribuables doivent maintenant faire face à des remboursements rétroactifs qui excèdent souvent les économies qu'ils ont pu faire au fil des ans », a dit le député de Nelligan qui a étudié le dossier à fond.

Son collègue de Richmond, Yvon Vallières, a donné en exemple une entreprise de la région d'Asbestos qui four-

nit de l'emploi à plus de 50 personnes. « Pour poursuivre sa production, les Serres de Danville devaient adapter une technologie hollandaise au climat québécois, a-t-il expliqué.

« Une quarantaine de petits investisseurs de la région se sont associés afin d'investir dans la Société de recherche Eola, profitant ainsi de crédits d'impôt. Les résultats de la recherche ont permis de pallier les problèmes rencontrés, remettant l'entreprise sur la voie du succès, mais les investisseurs ont maintenant maille à partir avec le ministère du Revenu. »

Par son inaction, le gouvernement met en péril les efforts de recherche et développement dans les régions, a dit encore le député Vallières.

La force d'un partenariat Dynamique. Des performances hors pair.™

Faites travailler l'équipe
Dynamique pour votre REER.

Demandez à votre conseiller financier comment
les Fonds d'investissement Dynamique peuvent
travailler pour vous ou composez le:

310-1234

ou <http://www.dynamique.ca>

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Fonds de croissance canadien Dynamique	18,3 %	23,8 %	24,9 %	10,7 %
Fonds associés Dynamique	17,5 %	15,9 %	16,3 %	—
Fonds de métaux précieux Dynamique	29,4 %	34,9 %	22,1 %	12,2 %



FONDS D'INVESTISSEMENT DYNAMIQUE

Votre partenaire pour une performance Dynamique

Rendements au 31 janvier 1996. Les taux de rendement correspondent au total des rendements composés historiques, incluant la variation de la valeur des parts et le réinvestissement des distributions. Ils ne tiennent pas compte des frais éventuels ni des commissions. Le rendement antérieur ne permet pas toujours d'établir de prévisions pour l'avenir. La valeur des parts et le rendement fluctueront. Le prospectus simplifié de ces fonds d'investissement renferme des renseignements importants. Procurez-vous-en un exemplaire en vous adressant aux Fonds d'investissement Dynamique et prenez-en connaissance avant d'investir. ™/Mark déposée de Goldman & Company Ltd.

Ghislain Dufour souhaite que le fisc épargne les entreprises

PIERRE MARTEL
Le Soleil

■ QUÉBEC — À quelque temps de la présentation des budgets du fédéral et du Québec, le président du Conseil du patronat du Québec, M. Ghislain Dufour, demande aux ministres des Finances de respecter le principe suivant : il faut apprendre à vivre selon ses moyens.

Conférencier invité, hier, devant les membres de la section de Québec de l'Institut de la gestion financière du Canada, M. Dufour a repris le discours qu'il véhicule depuis quelque temps. « La position concurrentielle des entreprises serait minée sérieusement si les gouvernements devaient augmenter le fardeau fiscal des entreprises, » affirme-t-il.

Soulignant que déjà les gouvernements fédéral et provincial n'ont plus de marge de manoeuvre pour faire du développement économique et pour aider les entreprises, le président du CPQ estime que, dans la conjoncture actuelle, les entreprises ne peuvent pas absorber de nouvelles taxes à

moins qu'on veuille les faire disparaître.

FISCALITÉ

Dans un premier temps, M. Dufour a précisé qu'en ce qui regarde l'impôt direct sur les revenus des entreprises, le Québec se compare favorablement aux autres provinces canadiennes. Là où ça se gâte, c'est au niveau de la para-fiscalité.

« Le fisc québécois est toutefois le plus glouton pour ce qui est de la para-fiscalité. Les taxes sur la masse salariale, sur les services de santé, pour la CSST et le RRQ font que nos entreprises ont une charge fiscale de 6 à 24 % supérieure à celle des entreprises ontariennes.

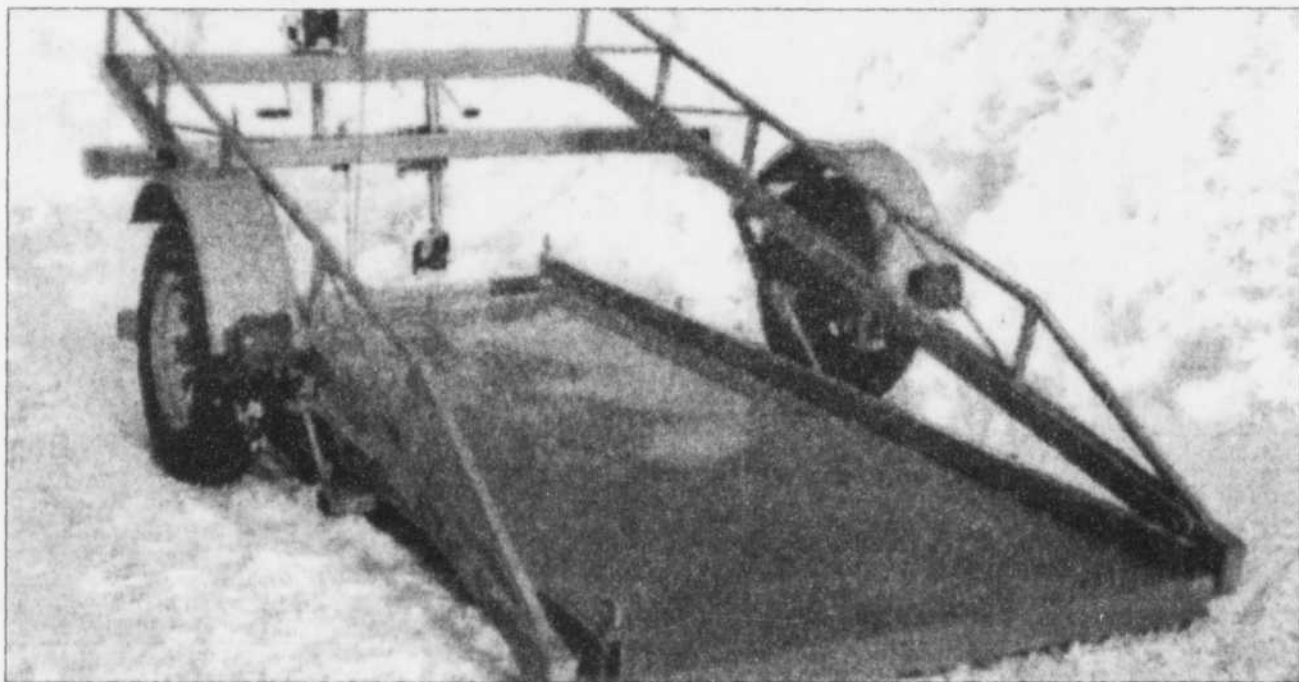
En 1993, les taxes sur la masse salariale au Québec s'élevaient à 2720 \$ par travailleur, c'étaient les plus élevées au Canada », a-t-il dit.

Par ailleurs, M. Dufour s'en est également pris à la multiplication des réglementations. « Il y a exagération de la réglementation au Québec. C'en est rendu au point où cela constitue un frein au développement des entreprises. Il faut maintenant les laisser souffler un peu », de dire Ghislain Dufour. À ce sujet, il ajoute : « On vient de nous imposer la Loi 90 sur la formation professionnelle. On s'en vient avec une réglementation sur l'équité salariale. La seule application de celle-ci va coûter 2,4 milliards \$ aux entreprises. Par la suite, la facture annuelle sera de 700 millions \$. »

Le président du CPQ rappelle que les entreprises sont mal aimées au Québec. « Pourtant, elles assument déjà leur large part du fardeau fiscal. Depuis 10 ans, le fardeau fiscal des particuliers s'est accru de 55 %, alors que celui des entreprises grimpe de 121 % »

GRANDS PRIX QUÉBÉCOIS DE L'INVENTION

La « remorque magique » remporte la finale régionale



La remorque en position d'embarquement.

GUY BENJAMIN
Le Soleil

■ QUÉBEC — M. Jocelyn Germain, de Saint-Marc-des-Carrières, l'inventeur de la « remorque magique », a gagné la finale régionale au concours des grands prix québécois de l'invention.

Ce premier prix dans la région Québec-Chaudières-Appalaches a valu à l'inventeur un prix de 5000 \$, mais surtout, une place pour exposer sa remorque au salon de l'habitation de Montréal, pendant les dix premiers jours du mois de mars.

Au début du mois, alors que son invention était sélectionnée parmi les trois finalistes de la région, M. Germain se demandait encore s'il avait pris la bonne décision en abandonnant son travail de représentant des ventes en machinerie lourde pour se consacrer entièrement à son invention.

Hier, alors qu'il lisait son nom sur le trophée, cette interrogation n'était

plus d'actualité, puisque les commandes se font nombreuses depuis le début du mois. Sa participation au concours lui a procuré la visibilité tant recherchée par tous les inventeurs.

Il a déjà livré une soixantaine de remorques sorties de l'usine dont il est pour l'instant le seul employé. Sauf que les projets de déménagement se concrétiseront dans les prochaines semaines, dans une usine qui fonctionnera avec cinq employés, a-t-il annoncé.

La remorque de M. Germain a comme particularité un plancher qui s'abaisse jusqu'à toucher au sol, évitant ainsi d'avoir à soulever les objets qu'on veut transporter. Ce système

évite d'avoir recours à des rampes d'embarquement, avec le risque que cela comporte, quand on veut transporter des motos, motoneiges, véhicules tout-terrain, ou tracteur à gazon.

C'est d'ailleurs à cause du tracteur à gazon de son père que M. Germain a inventé sa remorque. Chaque fois que son père voulait transporter le tracteur au chalet, il fait de bons bras, et s'éreinter, pour le grimper dans la remorque. M. Germain ne manque pas d'un certain sens du marketing, en affirmant que son invention est antérieure cardiaque.

Les inventeurs de la région avaient soumis deux autres nouveaux produits à ce concours. Les sœurs Colette et Lise Laferrière, de Charlesbourg, avaient aussi été sélectionnées grâce à la mise au point d'un sèche-bottes, qui porte le nom de Botsec. M. Raymond Tremblay avait mis au point une seringue sécuritaire, munie d'un capuchon de sécurité, impossible à enlever lorsque la seringue a été utilisée.

ENTREPRISES

□ Le constructeur automobile suédois Volvo a enregistré l'an dernier une diminution de 21 % de ses bénéfices avant impôts et décidé de procéder à plus de 2000 suppressions d'emplois pour faire des économies. Selon un communiqué de l'entreprise, les bénéfices sont tombés de 3,25 millions \$ en 1994 à 2,6 millions \$ en 1995, malgré une augmentation du nombre des véhicules vendus.

□ Call-Net Enterprises inc. a annoncé hier que l'exercice 1995 s'est soldé par une perte nette de 64,8 millions \$, ou 1,58 \$ par action, contre une perte de 55,4 millions \$ ou 1,62 \$ par action en 1994. Au cours de la même période, l'entreprise a réalisé des revenus de 457,5 millions \$, en hausse de 160 pour 100 par rapport à 176,3 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 1994. Pour le trimestre terminé le 31 décembre 1995, les revenus de Call-Net se sont chiffrés à 146,7 millions \$, en hausse de 132 % par rapport aux 63,2 millions \$ de la période correspondante de 1994, et en hausse de 19 % comparativement aux 123,2 millions \$ du troisième trimestre de 1995.

□ George Weston Ltée a fait savoir hier que pour l'exercice 1995, son bénéfice par action s'élevait à 4,02 \$, comparativement à 2,48 \$ en 1994. Son bénéfice d'exploitation s'est élevé à 521 millions \$, un résultat sans précédent pour la compagnie pour des ventes de 13 milliards \$ par rapport à 378 millions \$ pour l'année précédente.

□ Meubles Leon Ltée a terminée son exercice financier 1995 avec un chiffre d'affaires de 282,5 millions \$ (268,7 millions \$ en 1994), pour un bénéfice net de 17,3 millions \$, ou 87 c par action ordinaire, (16,8 millions \$ et 85 c par action en 1994), soit une croissance de 2,9 %. Pour le trimestre terminé le 31 décembre 1995, le chiffre d'affaires était de 81 millions \$ (84,3 millions \$ en 1994), soit une diminution de 3,9 % et le bénéfice net atteignait 6,7 millions \$, ou 34 c par action (7,6 millions \$ et 39 c par action ordinaire), soit une baisse de 11,4 %.

□ Avenor inc. a annoncé hier que son offre d'achat, à 21 \$ comptant par action, des actions de Pacific Forest Products Limited qu'elle ou ses filiales ne détiennent pas encore, est expirée. L'offre était conditionnelle, entre autres, au dépôt avant 17h00 (heure du Pacifique) le 20 février 1996, d'au moins 90 % des actions ordinaires en circulation de Pacific Forest Products non détenues par Avenor et ses filiales. Cette condition n'a pas été respectée puisque 28,5 % des actions visées par Avenor n'ont pas été déposées. Par conséquent, aucune des actions remises en vertu de l'offre ne sera acquise par Avenor, et l'offre est retirée. Tous les certificats représentant les actions déposées par les actionnaires leur seront retournés. Suite à quoi, Pacific Forest Products demeurera une société contrôlée par Avenor et dont les actions sont transigées en bourse.

Communiqué

Par suite de la fusion des opérations de la Financière Manuvie et de La Nord-américaine, Bryce Walker, vice-président principal de l'Assurance collective Financière Manuvie, et Andy Clark, vice-président, Ventes, Collective, sont heureux d'annoncer, aux bureaux de Montréal, les nominations de Pierre Barbeau au poste de directeur régional, Collective, Québec, de Claude Hamel au poste de directeur des ventes, Collective, et de Michel Legault au poste de vice-président adjoint, Opérations régionales de la Collective.

Auparavant directeur régional à La Nord-américaine, M. Barbeau compte plus de 26 ans d'expérience en assurance collective. M. Hamel était jusqu'à tout récemment directeur des ventes au bureau de La Nord-américaine à Montréal. M. Legault, qui possède plus de 25 ans d'expérience en assurance collective, a notamment fait carrière, avec succès, à la Confédération Vie; les fonctions règlements, tarification et administration, dédiées à nos clients du Québec, bénéficieront de son expertise.



Pierre Barbeau



Claude Hamel



Michel Legault

Par suite de la fusion, la Financière Manuvie est aujourd'hui la plus grande compagnie d'assurance au Canada; elle possède un actif consolidé de plus de 46 milliards de dollars et ses produits d'exploitation dépassent les 10 milliards de dollars. En tant que plus important souscripteur d'assurance collective vie et maladie du Canada, la Financière Manuvie offre une protection à quelque 8 300 groupes et à plus d'un million de Canadiens. Forts de notre expérience dans les marchés des petites, moyennes et grandes entreprises, nous sommes en mesure de fournir des produits d'assurance collective à des groupes de toutes tailles.

Pour communiquer avec notre bureau de la Collective du Québec, situé au 2000, rue Mansfield, bureau 500, Montréal, composez le (514) 288-6268.

Financière Manuvie

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers



10 ANIVERSAIRE
Maintenant
présenté par
MARTIN
INTERNATIONAL

STAC '96

Le plus grand salon
des technologies de
l'information à Québec
destiné aux gens d'affaires
et aux gestionnaires des
secteurs publics et parapublics

SALON INFORMATIQUE / AFFAIRES DE QUÉBEC

LE FORUM DU SALON

La tribune où les chefs de file de l'industrie exposent leurs visions
3 ALLOCUTIONS PRINCIPALES au Québec Hilton

MERCREDI 27 FÉVRIER à 10 h
• Le commerce électronique : une mine d'opportunités pour les PME par Michel Beauséjour de KPMG

JEUDI 28 FÉVRIER à 10 h
• Les défis de la croissance par Dominique M. Mascolo de TUNE 1000 Corp.

VENDREDI 1^{er} MARS à 10 h
• Les technologies de l'information : un moteur de l'économie moderne par Normand Bourassa de IBM Canada Ltée

LES SECTEURS THÉMATIQUES

LE THÉÂTRE INTERNET
12 conférences : l'accès à l'Internet, les sites WEB, la navigation, la commercialisation...

LE CAFÉ ÉLECTRONIQUE
...où naviguer dans le cyberspace en compagnie des guides de Zone Internet

LE PAVILLON DU LOGICIEL ET SON THÉÂTRE
...les nouveautés d'une vingtaine d'entreprises

LE CARREFOUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
...des conseillers en formation et des programmes pour tous les besoins

LES ANIMATIONS

LES SYSTÈMES OUVERTS
...La gamme des produits RISC/6000 de IBM

LE RÉSEAU GLOBAL INTELLIGENT
...les systèmes d'exploitation et de gestion de réseau de Novell

LE MULTIMÉDIA ET L'INTERNET
...les serveurs Internet Apple, les nouveaux Newton, le QuickTime

LES ATELIERS

CONFRONTATION 96
6 manufacturiers présenteront leur produit sous le thème : **Les logiciels comptables : la nouvelle génération...** en collaboration avec l'Ordre des comptables agréés du Québec

LES ATELIERS DE GESTION ET D'INTÉGRATION DE RÉSEAUX MULTIPLATEFORMES
...où les chefs d'entreprises trouveront des solutions sur mesure animé par Ami MicroAge et COMPAQ

100 EXPOSANTS
35 CONFÉRENCES
3 ALLOCUTIONS DE PRESTIGE
2 ATELIERS

CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

Mercredi
28 FÉVRIER
11h à 18h

Jeudi
29 FÉVRIER
11h à 20h

Vendredi
1^{er} MARS
11h à 18h



LE SOLEIL



OPINIONS

LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

Président du conseil d'administration PIERRE DES MARAIS II

Président et Éditeur GILBERT LACASSE

Rédacteur en chef GILBERT LAVOIE

Directeur de l'édition J.-JACQUES SAMSON

Directeur de l'information ANDRÉ FORGUES

ÉDITORIAL

Jacques Parizeau revisité

On ne devrait pas se surprendre que le discours de la victoire, enregistré par Jacques Parizeau quelques heures avant la fermeture des boîtes de scrutin, le 30 octobre, ait d'abord proclamé avec force la souveraineté du Québec avant de parler du partenariat avec le Canada. Jacques Parizeau a toujours prôné la souveraineté; c'est Lucien Bouchard qui l'a forcé à mettre son option en sourdine et à orienter davantage le débat sur le partenariat, dans les dernières semaines de la campagne référendaire.

Ce qui est étonnant, à prime abord, c'est que des observateurs avertis de la scène politique en aient été surpris. La réaction illustre une fois de plus la grande ambiguïté qui a caractérisé la campagne référendaire.

Selon le directeur de l'information à TVA, Benoît Aubin, qui a révélé l'existence de ce document audiovisuel dans son



Gilbert Lavoie

livre « Chroniques de mauvaise humeur », les responsables des réseaux de télévision qui ont visionné le discours de M. Parizeau, le 30 octobre, ont été ébranlés en prenant conscience « que le monde allait peut-être bientôt basculer, alors que bien peu des éléments de ce plan et des intentions de ce gouvernement avaient été débattus durant la campagne, y compris du grand public qui venait de voter ce jour-là... ».

À la lecture du texte, reproduit dans notre page d'Opinions, il est tentant de conclure que Benoît Aubin a dramatisé la situation pour mousser la vente de son livre. On doit à tout le moins constater que les articles de journaux, rédigés à partir des révélations d'Aubin, ne rendent pas justice au texte de M. Parizeau. Le discours de la victoire de l'ex-premier ministre était, dans les circonstances, très correct. C'était un appel au calme fait avec une dignité et une générosité que l'on aurait bien aimé retrouver dans l'autre discours qu'a prononcé le premier ministre le 30 octobre, celui de la défaite.

Mais c'est également un discours (là-dessus Aubin a raison), qui annonçait la souveraineté comme étant un fait assuré, sans tenir compte des obstacles considérables susceptibles de se dresser sur son chemin. Le Québec avait atteint un point de non-retour dans sa marche vers la souveraineté, indépendamment de la division de la société québécoise sur le sujet, de la faible majorité en faveur du OUI, de la réaction du Canada anglais, des autochtones, des anglophones et des allophones.

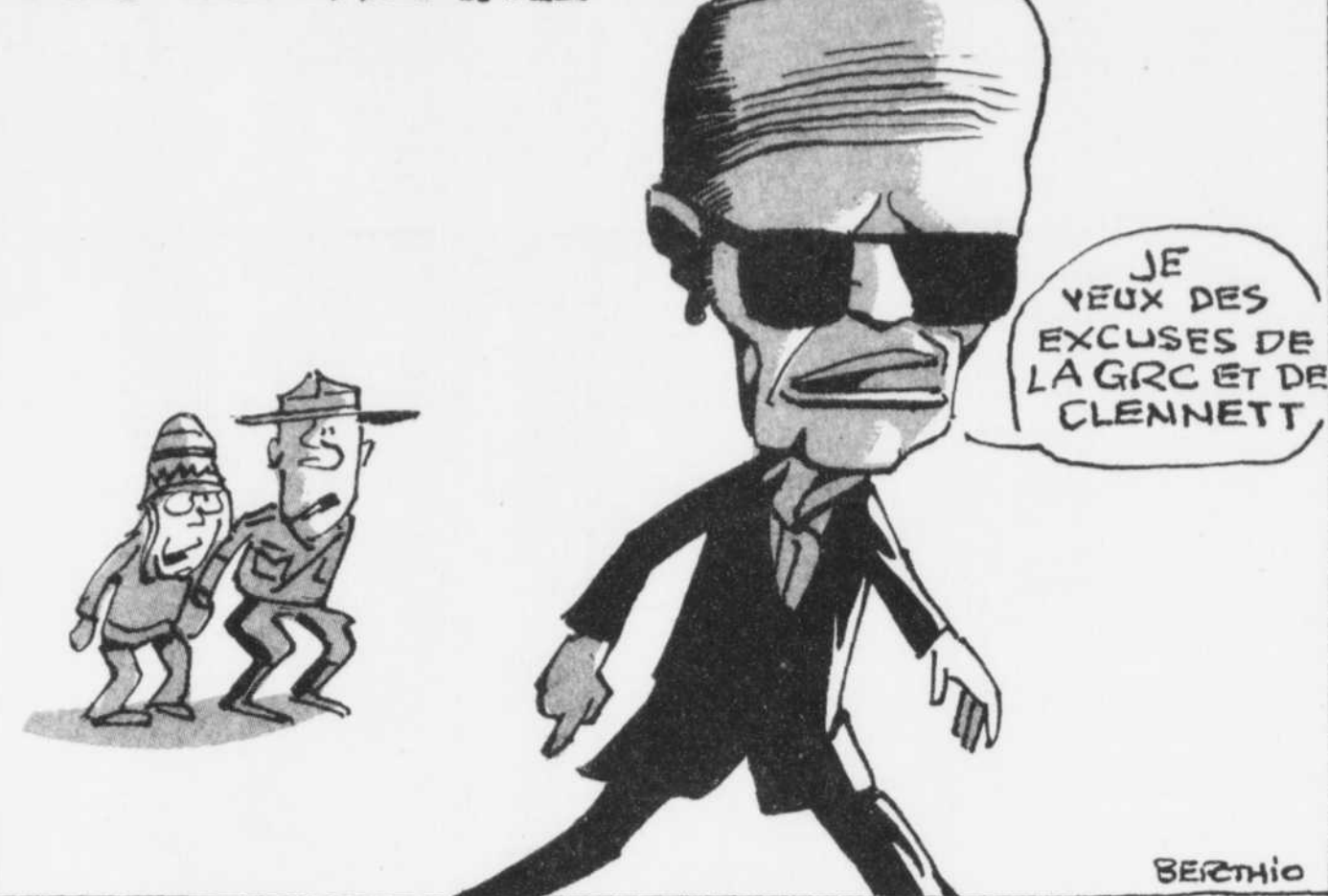
Le discours aurait plu aux souverainistes. Mais il est permis de croire que « les mous », ceux qui avaient voté OUI dans l'espoir de changements constitutionnels, auraient été ébranlés en prenant conscience, tout comme Aubin, « que le monde allait peut-être bientôt basculer ».

Une proportion importante de l'électorat a appuyé le OUI en espérant non pas la souveraineté, telle que décrite par M. Parizeau, mais un nouveau rapport de forces menant à un meilleur arrangement administratif et constitutionnel avec le reste du Canada. Ce n'est pas ce déroulement des choses qu'ils auraient entrevu en écoutant le discours de la victoire de M. Parizeau.

L'affaire illustre bien à quel point ces Québécois ont failli, le 30 octobre, dans leur emballement pour Lucien Bouchard, donner à quelqu'un d'autre, Jacques Parizeau un mandat dont ils ne mesuraient pas vraiment toute la portée. Pour ceux-là, le choc aurait été brutal.

La publication de ce discours, quatre mois plus tard, est un geste heureux. Elle jette donc un éclairage précieux sur les lendemains d'un vote en faveur de la souveraineté auquel les Québécois pourraient bien être conviés à nouveau dans un an ou deux. Quelle que soit, leur décision, elle sera alors plus éclairée.

COU DE THÉÂTRE



CHRONIQUE POLITIQUE

Le boomerang

Il arrive que les choses se passent différemment de ce qu'on avait prévu. Et que ce qui semblait être une bonne idée le soit moins avec le passage du temps. C'est ce qui est arrivé avec le rapport sur la situation de la langue française au Québec, que la ministre Louise Beaudoin a rendu public en catastrophe, hier après-midi, dans une spectaculaire tentative de *damage control*.

Reportons-nous au début de septembre, quand Mme Beaudoin a commandé ce rapport au président du Conseil de la langue française de l'époque, Marcel Masse. Rares étaient ceux qui croyaient sérieusement à une victoire du OUI au référendum, ou même à un NON aussi peu convaincant que celui du 30 octobre.

Dans la perspective de la défaite appréhendée, une reprise du débat linguistique pouvait sembler un bon moyen d'entretenir la flamme nationaliste, en attendant des jours meilleurs.

Le français demeure « menacé et en équilibre instable », déclarait alors la ministre. À Montréal, la situation du français « demande à être constamment renforcée », renchérisait M. Masse.

À la fin de septembre, Mme Beaudoin et M. Masse dévoilaient conjointement une série de chiffres inquiétants: en 1993, moins de la moitié de l'effectif dans les écoles de la CUM étaient de langue maternelle française; dans certaines écoles, 80% des élèves étaient non francophones, etc.

« Les chiffres que l'on a nous obligent à nous interroger », commentait M. Masse. « Nous devons toujours être vigilants parce que nous ne sommes que 2% de francophones en Amérique du nord », ajoutait Mme Beaudoin.

Que s'est-il donc passé pour qu'on taxe aujourd'hui d'alarmisme les chiffres analogues colligés par la politologue Josée Legault et l'ancien président du Conseil la langue française, Michel Plourde?

« Les élèves de langue maternelle française (49%) ne forment plus la majorité



Michel David

absolue dans les écoles de l'île de Montréal », ont-ils constaté. Exactement ce que disait Mme Beaudoin l'automne dernier.

Dans ces conditions, qui peut sérieusement nier qu'« on éprouve beaucoup de difficultés à réaliser l'intégration en français des jeunes allophones à Montréal »?

Sauf que la situation politique au Québec n'a pas évolué comme on pouvait le prévoir en septembre dernier.

Loïn d'être une défaite, les 49,4% de OUI pouvaient au contraire être interprétés comme une victoire morale.

Et puis Jacques Parizeau n'est plus là. Une reprise du débat linguistique était conséquente avec ses déclarations sur le vote ethnique, qui avait supposément fait obstacle à la volonté majoritaire des francophones.

En revanche, le constat inquiétant de Mme Legault et M. Plourde se concilie bien mal avec le discours d'ouverture à la communauté anglophone que tient Lucien Bouchard.

Surtout qu'à en croire le rapport, le problème ne limite pas à la seule langue d'enseignement. Dans la région de Montréal, la francisation des entreprises piétine, alors que « le français est encore loin d'être la langue normale et habituelle de travail ».

Malgré la loi 86, qui a rétabli le bilinguisme dans l'affichage, 42% des commerces sont en infraction.

Même au sein de l'appareil gouvernemental, il semble qu'il y ait « un certain manque de volonté ou de rigueur » dans les politiques de généralisation du fran-

çais. M. Bouchard a dû faire la grimace en lisant que « le gouvernement se leurre s'il croit gagner du temps ou acheter la paix en temporisant, en s'esquivant, ou en retombant dans une dynamique de marchandages qui a enlevé à la politique linguistique une grande partie de sa force depuis 20 ans ».

Après ça, comment peut-il espérer convaincre les francophones inquiets de l'avenir de leur langue, à commencer par les militants péquistes, qu'il faut encore affaiblir la loi 101 pour calmer les angoisses de la communauté anglophone?

Le programme officiel du PQ prévoit toujours le retour intégral aux dispositions de 1977, tant en ce qui concerne l'affichage que la langue d'enseignement, et même un renforcement en ce qui touche la langue de travail.

Déjà, il y a au PQ des gens qui craignent que la pause constitutionnelle décrétée par M. Bouchard ne soit le prélude à une nouvelle mise en veilleuse de la souveraineté.

Il serait très mal avisé de soulever aussi des doutes quant à ses intentions en matière linguistique.

Quand le superministre de Montréal, Serge Ménard, a parlé d'assouplissement, on a conclu à une gaffe due à l'inexpérience, mais il avait certainement discuté de son nouveau mandat avec M. Bouchard.

L'empressement du gouvernement à se dissocier du rapport Plourde-Legault, en annonçant soudainement la publication d'un deuxième rapport qui n'était pas prévu, est pour le moins bizarre.

Cette façon de procéder rappelle beaucoup celle de Richard Le Hir. Quand une étude ne lui plaisait pas, il préférait la cacher, sous prétexte de vice méthodologique.

On aurait cru qu'avec l'arrivée de M. Bouchard, qui n'avait pas été tendre à l'endroit de M. Le Hir, on abandonnerait les pratiques de « l'ancien gouvernement ».

Sans la fuite opportune de la lettre que Mme Legault a adressée à Mme Beaudoin, pour se plaindre des tentatives de « neutraliser » son rapport, on peut cependant douter que la ministre ait manifesté un tel souci de transparence.

Chercher la vraie raison du mépris

Françoise Cléro

L'auteure est scénariste

Le Québec est une province créative. L'information économique nous confirme effectivement que cette province d'expression française a ses créateurs, ses cerveaux, ses analystes, ses ingénieurs et ses ingénieurs, ses patients et ses génies. Hommes et femmes.

Pourtant la Belle Province se cherche encore une identité, n'est pas sûre de ce qu'elle est. On dirait même qu'elle est si peu consciente de sa propre valeur qu'elle se renie elle-même. Cette crise semble si évidente qu'elle est devenue politique. Or, malgré la révolution tranquille, malgré la présence

d'un parti « québécois », malgré les campagnes référendaires et les gestes posés pour la reconnaissance du peuple de langue française en Amérique du Nord à l'intérieur du Québec, le fait québécois reste sous-estimé.

On dit que les étrangers qui s'installent au Québec ne comprennent pas la problématique. On dit que le gouvernement fédéral nous empêche d'être un peuple libre. On dit que le Canada anglais nous méprise.

Par contre, on parle peu du fait que des créateurs québécois francophones créent des compagnies, confectionnent des produits et les baptisent d'un nom anglais pour mieux les mettre en marché. On parle peu du fait que des chercheurs universitaires de

langue française écrivent d'abord et parfois exclusivement en anglais leurs rapports scientifiques. Personne ne parle de ces musiciens francophones, même des musiciens du Nouvel Âge, qui créent et mettent en marché des oeuvres instrumentales avec ou sans parole, dont le nom et les titres sont exclusivement en anglais.

Nous ne parlons pas du fait que des milliers de Québécois se rendent aux États-Unis depuis des années et n'ont pas réussi à faire apprendre un mot de français à ces Américains qui les reçoivent. Du fait que des francophones ont fini par installer en Floride un îlot francophone protégé, à l'intérieur d'une communauté anglophone, plutôt que de tenter le bilinguisme chez

eux et surtout, chez les Américains. Nous pourrions allonger la liste des exemples.

Les Japonais sont peut-être nombreux sur leur très petit territoire, mais lorsqu'ils ont commencé à se tourner vers le marché mondial ils devaient se sentir bien petits dans leur langue.

Pourtant, ils ont envahi le monde avec des compagnies et des inventions à la consonance linguistique japonaise. Toutes les langues sont belles. Nommés ou baptisés dans sa langue d'origine, un produit, une compagnie ou une oeuvre reflètent la beauté de cette différence des peuples.

Toutes les fois que le Québécois d'expression française renie sa langue

pour percer le marché intellectuel, artistique ou commercial, il dit ceci: « Ma langue ne vaut pas grand-chose, je l'abandonne au profit d'une autre qui a plus de valeur à mes yeux et surtout, je ne l'exporte pas ».

N'est-ce pas renoncer à son identité pour revêtir celle de quelqu'un d'autre? L'affirmation de soi dans sa propre langue ne doit-elle pas venir en premier?

La traduction ensuite? Le mépris qui existe peut-être envers le Québec prend sa source ici même. Le regard du monde sur le peuple québécois n'est-il pas le regard de celui-ci sur lui-même? S'il y a « trahison » le peuple québécois n'est-il pas d'abord « trahi » par les siens et non par les autres?

OPINIONS

Le discours de la victoire

« Une décision simple et forte a été prise aujourd'hui : le Québec deviendra souverain »

(LE SOLEIL publie le discours que M. Jacques Parizeau aurait prononcé si le OUI l'avait emporté le soir du référendum. Le premier ministre l'avait enregistré dans l'après-midi et avait demandé aux chaînes de télévision de le diffuser dans la soirée, advenant la victoire du OUI)

Jacques Parizeau

Ex-premier ministre du Québec

Mes amis,

LE QUÉBEC EST DEBOUT. Le peuple québécois, par son vote majoritaire aujourd'hui, vient d'affirmer au monde qu'il existe. Cette affirmation, sereine et démocratique, rien ni personne ne pourra maintenant l'effacer.

Une décision simple et forte a été prise aujourd'hui : le Québec deviendra souverain. Qu'on lui prépare une place à la table des nations. Et parce que le Québec est maintenant debout, il peut d'abord tendre la main à son voisin canadien, en lui offrant un nouveau contrat, un nouveau partenariat, fondé sur le principe de l'égalité entre les peuples.

Deux mots, désormais, doivent nous guider : responsabilité et solidarité. Il y en a un troisième, dont je voudrais parler : le mot courage.

Car c'est ce qu'il a fallu, du courage, aux Québécoises et aux Québécois, pour surmonter les formidables obstacles mis sur leur route, depuis les tout débuts jusqu'à ce jour. S'adapter et survivre en Amérique, tout en conservant leur identité francophone. Pendant 400 ans, grandir et accueillir tous les nouveaux arrivants de quelque langue, race ou origine qu'ils soient. Bâtir ici une société moderne, dynamique, ouverte sur le monde.

Faire tout cela, alors même qu'on niait notre existence comme peuple et qu'on nous refusait les moyens de notre épanouissement. Cette année, il en a fallu, du courage, aux femmes et aux hommes du Québec, pour braver la peur, pour rejeter l'appel au renoncement et à une confortable résignation.

Aujourd'hui, chers Québécoises, chers Québécois, vous vous êtes dépassés. Vous avez inscrit votre nom sur la face du monde.

Vous l'avez fait de manière exemplaire, par un processus démocratique, transparent, équitable et éclairé. Avec passion, oui, mais sans agressivité. Avec ferveur, oui, mais avec un esprit pacifique et fraternel qui reflète parfaitement le genre de société que nous avons et que nous voulons : une société vivante et foisonnante, fondée sur la civilité, la stabilité et l'État de droit. Une société où les idées fusent et s'entrechoquent, mais qui rejette la violence et l'esprit revancharde. Une société qui respecte les droits individuels et ceux des minorités.

LES DROITS

Chacun doit savoir ce soir que le gouvernement du Québec va procéder dans les jours qui viennent avec la même clarté, la même sereine détermination, le même courage et la même ouverture que ceux dont ont fait preuve les Québécoises et les Québécois aujourd'hui.

Notre première tâche à tous, demain, sera de retirer nos étiquettes du OUI et du NON pour pouvoir nous rassembler derrière la décision démocratique des Québécois. Plusieurs personnalités influentes ont déjà indiqué leur volonté d'appeler au rassemblement.

Il faut que ce soit vrai dans chaque quartier et dans chaque village. Dans chaque communauté culturelle et linguistique. Tous et toutes, quoi que nous ayons voté, quoi que nous ayons dit pendant cette campagne, nous sommes des Québécois, égaux en droit et nous avons tous à nous enorgueillir de la seule victoire qui compte : celle de la démocratie.

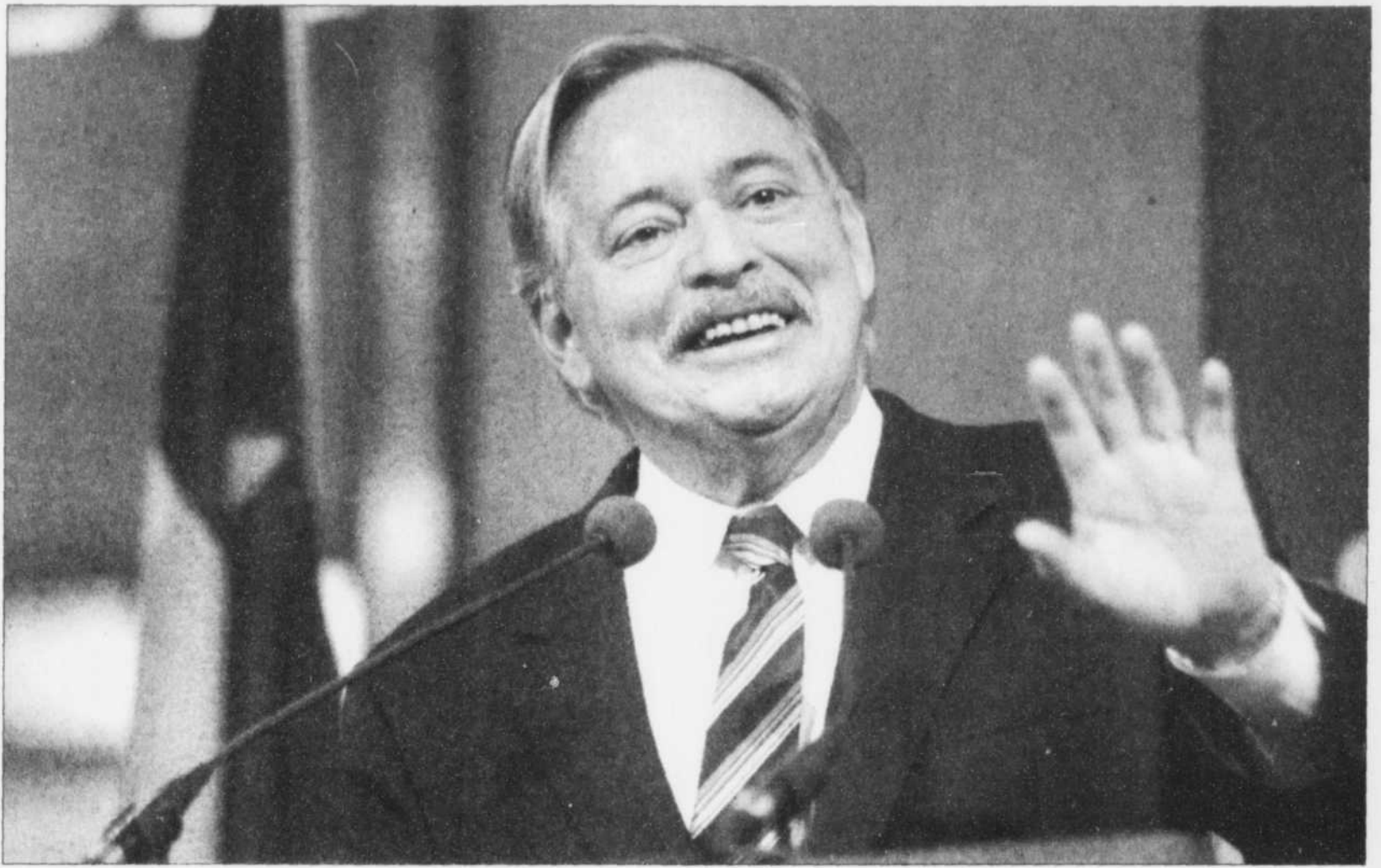
Dans cet esprit de rassemblement, le gouvernement va procéder, comme nous l'avons indiqué, à la nomination de nouveaux membres du Comité d'orientation et de surveillance des négociations sur le partenariat avec le Canada. Deux ou trois de ces nouveaux membres seront choisis parmi ceux qui ont défendu le camp du NON ces dernières semaines. Je serai heureux d'entendre les suggestions du chef de l'opposition à l'Assemblée nationale, M. Daniel Johnson, à ce sujet.

Nous avons l'intention aussi, dans divers forums, notamment économiques, d'appeler à la solidarité des représentants patronaux et syndicaux pour mettre en oeuvre nos choix de société : au premier chef, une stratégie nationale de création d'emplois.

AUX ANGLOPHONES

Je veux m'adresser spécifiquement aux membres de la communauté anglophone du Québec pour leur réitérer notre attachement à leur présence parmi nous et notre engagement à respecter et à défendre leurs droits et à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir, dans la nouvelle constitution québécoise, la préservation de l'identité de leur communauté et de leurs institutions. Une fois inscrits dans la constitution, ces droits ne pourront être modifiés sans leur accord.

Les immigrants, les résidents permanents et les réfugiés qui se trouvent aujourd'hui sur le territoire québécois s'interrogent sur leur avenir. Je veux qu'ils sachent qu'ils n'ont à craindre aucun changement dans leur statut ou leur situation actuelle. Tous ceux qui sont en attente de citoyenneté canadienne pourront, sans délai,



Jacques Parizeau a bien failli gagner son pari le soir du 30 octobre. Il laisse un lourd héritage à son successeur, Lucien Bouchard.

supplémentaire, faire valoir leur droit à la citoyenneté québécoise au moment de la proclamation de la souveraineté. Nous les invitons tous à partager avec les Québécoises et les Québécois le défi exaltant de construire ici un pays nouveau.

Les 65 000 autochtones regroupés dans 11 nations au Québec, dont nous reconnaissons l'existence en tant que nations distinctes depuis maintenant 10 ans, doivent savoir aussi que nous comptons respecter leurs droits actuels et faire en sorte qu'ils jouissent à nos côtés d'un niveau d'autonomie gouvernementale équivalent ou supérieur à ce qui existe ailleurs sur le continent. La nouvelle constitution d'un Québec souverain enchâssera leurs droits et ceux-ci ne pourront être modifiés sans leur accord.

LE PROCESSUS D'ACCESSION

Aujourd'hui, donc, les Québécois ont décidé de devenir souverains. Alors que se passera-t-il, au cours des prochains jours ? La souveraineté du Québec ne sera pas proclamée tout de suite. Ça pourra prendre jusqu'à un an avant que l'Assemblée nationale fasse cette proclamation. Ça va nous donner tout le temps de bien préparer la transition : l'intégration des deux fonctions publiques, la définition de nouvelles politiques économiques et sociales avec nos nouveaux outils. Pas de précipitation, mais de la rigueur.

À la fin de ce processus, le Québec va pouvoir voter toutes ses lois et les adapter à ses priorités et à ses valeurs ; percevoir tous ses impôts et gérer son budget avec le même objectif déterminé de réduction du déficit, et avec la possibilité de faire ses propres choix fiscaux et sociaux ; signer tous ses traités avec ses voisins et le reste du monde.

Entre-temps, nous sommes encore une province du Canada. Rien ne change, demain, dans nos emplois, dans nos commerces. On va encore payer la TPS et envoyer nos impôts à Ottawa. On va encore recevoir les prestations de toutes sortes du gouvernement fédéral. À Québec, nous allons continuer de gérer nos affaires et, notamment, d'atteindre nos objectifs de réduction du déficit. Nos députés fédéraux vont encore nous représenter. Jusqu'à ce qu'on proclame la souveraineté du Québec, d'ici un an.

C'est là que les choses vont changer, qu'elles vont devenir plus simples. Mais d'ici là, tout le monde aura le temps de se préparer et de faire en sorte que la transition se fasse harmonieusement, sans perturber les services aux citoyens. Il n'y aura pas de bouleversement, pas de vide juridique.

L'OFFRE DE PARTENARIAT

Ce qui peut aller beaucoup plus vite, par contre, ce sont les négociations avec le Canada. Le négociateur en chef du Québec, M. Lucien Bouchard, est disposé à commencer son travail dans les jours qui viennent. Le peuple du Québec nous a donné aujourd'hui le mandat de faire une offre formelle au Canada pour un nouveau Partenariat économique et politique.

Cette offre, qui est contenue dans le projet de loi sur l'avenir du Québec et dans l'entente du 12 juin, nous avons l'intention de la déposer dans de brefs délais.

Mais j'aimerais dire aux citoyens du Canada qui nous écoutent ce soir que le geste que les Québécois ont posé aujourd'hui n'est pas un geste contre le Canada ou contre les Canadiens. Bien sûr, nous ne pouvons pas nous mettre à votre place ce soir et ressentir l'émotion très forte qui est la vôtre. Mais j'aimerais dire, au nom de tous les Québécois, que nous avons de l'estime,

de l'amitié et souvent des liens familiaux avec beaucoup de citoyens canadiens. Nous voulons préserver ces liens. Nous avons une affinité particulière avec les communautés francophones du Canada et nous avons envers elles un devoir imprescriptible de solidarité.

Nous croyons à l'existence du peuple canadien, à sa force et à son destin en Amérique. Nous croyons qu'à compter de ce soir, nous pouvons arrêter de gaspiller nos énergies dans des querelles qui nous divisent, mais concentrer nos efforts sur les éléments où nos intérêts convergent.

Je vous invite à saisir l'occasion qui nous est donnée de forger un nouveau partenariat entre deux peuples. Et je veux vous rassurer tout de suite : lorsque le Québec proclamera sa souveraineté, cela signifiera qu'aucun dollar de vos taxes ou de vos impôts ne sera versé au Québec. Aucun chèque de péréquation ne sera versé au Québec. Au contraire, puisque nous aurons récupéré, à Québec, tout l'impôt des Québécois, c'est nous qui enverrons des chèques au Canada, pour assumer notre juste part du fardeau de la dette canadienne.

Mais nous devons nous entendre sur un certain nombre de choses. Nous ne poserons aucun geste de nature à entraver l'actuelle libre circulation des biens, des personnes, des capitaux et des services entre le Québec et le Canada, et nous ne voulons pas entraver la libre circulation entre les provinces maritimes et l'Ontario.

LE DOLLAR CANADIEN COMME MONNAIE

Nous avons résolu de garder le dollar canadien comme monnaie. Cette décision est définitive et irrévocable. Pas question que les Canadiens qui doivent traverser le Québec aient à convertir leur argent dans une nouvelle devise. D'ailleurs, nous n'avons nullement l'intention d'ériger des postes de douane aux frontières du Québec. Puisque les pays européens n'ont plus de postes de douane, pourquoi y en aurait-il ici ?

En ce moment, des centaines de milliers d'emplois au Canada et au Québec dépendent de nos échanges commerciaux, qui totalisent 67 milliards de dollars par année. Notre responsabilité commune est de faire en sorte que notre espace économique conjoint soit aussi profitable demain qu'il l'est aujourd'hui.

LE QUÉBEC DANS LE MONDE

Le peuple du Québec prend la mesure, ce soir, de sa force politique. Il doit être conscient, aussi, de sa force économique. Parmi les 185 pays des Nations unies, le Québec sera, dès le jour de sa souveraineté, la 16^e puissance économique. Nous avons construit ici une économie diversifiée fondée sur l'entrepreneuriat et le libre marché, sur un niveau de scolarité élevé et sur des institutions financières nombreuses et solides. Nous exportons, en gros, la moitié de tout ce que nous produisons — ce qui explique en partie que le Québec soit, en Amérique du Nord, l'endroit où la population est de loin la plus bilingue.

Notre poids dans l'économie de l'Amérique n'est pas négligeable. Nous sommes le huitième partenaire économique des États-Unis et à Washington comme à New York, chacun sait que, sans le Québec, il n'y aurait pas eu d'accord de libre-échange canado-américain, donc pas d'accord de l'ALÉNA non plus.

Chacun sait aussi que le Québec a la volonté et la capacité d'honorer toutes ses obligations financières et toutes ses responsabilités politiques et économiques.

Le Québec a fermement l'intention de demeurer un partenaire actif et constructif au sein de l'Organisation mondiale du commerce et au sein de

l'ALÉNA. Nous saluons au passage la volonté d'Ottawa exprimée il y a deux semaines par le ministre canadien des Finances, M. Paul Martin, d'appuyer la présence québécoise au sein de l'ALÉNA. Nous saluons aussi la volonté exprimée en décembre dernier à Miami par le président américain, M. Bill Clinton, et les autres chefs d'État des Amériques, de forger d'ici dix ans une zone de libre-échange qui embrassera tous les pays des Amériques. Nous entendons donner notre appui à cette grande initiative.

Nos partenaires de la francophonie, et au premier chef la grande nation française, doivent s'attendre à une vigueur nouvelle de la participation du Québec à nos projets communs.

Notre place en Europe sera aussi plus tangible, et, pour des raisons historiques et personnelles, je m'en voudrais de ne pas souligner à l'intention du peuple et des autorités britanniques l'attachement que nous conservons à des pratiques et à des institutions qu'ils nous ont léguées et que nous avons su adapter à notre héritage français, à nos besoins et à notre culture.

CONCLUSION

Pour terminer vous me permettez de remercier tous ceux qui ont investi leur intelligence et leur foi, leur énergie et leur ingéniosité, leur jeunesse et leur expérience, pour faire de ce jour une journée historique.

Ils sont des millions, et leurs noms s'échelonnent sur le calendrier des siècles, notamment celui des 30 dernières années. Il y en a un qui nous vient tout de suite à l'esprit, et ô combien nous voudrions l'avoir à nos côtés aujourd'hui : M. René Lévesque.

J'aurai l'occasion, tout à l'heure, de m'adresser aux partisans du OUI, mais j'aimerais souligner tout de suite l'extraordinaire contribution de deux Québécois, venus d'horizons différents pour contribuer de façon décisive au rassemblement d'aujourd'hui : M. Lucien Bouchard, le chef du Bloc québécois, et M. Mario Dumont, le chef de l'Action démocratique du Québec.

Je veux aussi souligner la prestation énergique du leader du camp du NON, M. Daniel Johnson, qui a représenté il me semble avec aplomb sa vision de l'avenir du Québec, en soulignant toujours son attachement aux principes démocratiques qui nous gouvernent. Je l'ai entendu, surtout, ces dernières semaines, nous appeler à une nouvelle solidarité au lendemain du scrutin et je l'en félicite.

Nous comprenons tous que le premier ministre du Canada, M. Jean Chrétien, a ce soir une lourde responsabilité. Plusieurs fois pendant la campagne, il a indiqué aux Québécois que le choix d'aujourd'hui était capital.

À Québec le 18 octobre, il a déclaré que le référendum, et je cite, « est le choix définitif et sans retour d'un pays ». La semaine dernière, dans son adresse à la nation il a indiqué qu'il s'agissait « d'une décision définitive et sans appel ».

Nous sommes d'accord avec lui. Nous pouvons donc tourner la page, respecter le verdict démocratique et procéder au nouveau dialogue qui doit maintenant s'ouvrir entre le Canada et le Québec, dans l'intérêt de tous nos citoyens et dans l'intérêt de la stabilité.

Le Québec qui commence aujourd'hui doit mobiliser nos énergies, faire appel à nos imaginations. Quel qu'ait été notre vote, nous voulons, nous pouvons lancer une nouvelle révolution tranquille. Nous voulons, nous pouvons nous retrousser les manches, bâtir un avenir meilleur.

Et, tous, nous voudrions et nous pourrions, dans quelques années, dire à un de nos enfants ou de nos petits-enfants : « Regarde, ce Québec renouvelé, plus responsable et plus juste, plus pacifique et plus prospère, j'ai contribué à le faire naître, j'en suis fier et je te le donne ! »

Merci.

Pétrole

NEW YORK (AP) — Le prix du pétrole Brent de la Mer du Nord était en hausse de 52 p à 16,99 \$ le baril, hier, sur le marché de New York.

Céréales

WINNIPEG (PC) — Les cours étaient variés à la clôture, hier, sur le marché des céréales de Winnipeg. Le blé (mars) a perdu 40 p à 336,80 \$.

Monnaies

TORONTO (PC) — Voici les taux de devises étrangers tel que fournis, hier, par la Banque de Montréal: les cotés sont en devise canadienne.

Table with columns: 22-02-96, Comptes d'épargne, Dépôts à court terme, Certificats de placement garanti, Hypothèques. Rows include various banks and financial institutions.

Les taux en vigueur sont ceux que nous ont fournis les institutions financières au moment de la préparation de ce tableau. Ils sont donc sujets à révision.

Compilation: Louise Voyer

Obligations

TORONTO (PC) — Les prix étaient variés, hier, au cours d'une séance active sur le marché canadien des obligations.

Table of government and provincial bonds with columns for Taux, Prix, Rend. Chang.

Bourse Toronto table with columns for Suite de TORONTO, Obligations, and Transigé en fonds américains.

Métaux

LONDRES (AP) — Les prix des métaux au marché de Londres, hier à la fermeture, en dollars américains par tonne cuivre:

Bourses d'Asie

TOKYO (AP) — À la bourse de Tokyo, hier, l'indice Nikkei a baissé de 283,44 points pour terminer la journée à 20 372,23.

Bourse américaine

Table of US stock market performance with columns for Titres, Div. V(100), haut bas fer. chang.

Advertisement for the movie 'Trois couleurs: Bleu, Blanc et Rouge' featuring Juliette Binoche and Krzysztof Kieslowski.

Large advertisement for Hill's Science Diet dog and cat food, featuring a dog and cat, and a list of products and prices.